

Itinéraires du Plan d'études romand

Olivier Maradan

Secrétaire général de la CIIP

Dossier

Pas de PER sans MER ?

S'adressant à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) voici quelques années, le Syndicat des enseignants romands (SER) avait le sens de la formule: « il n'y a pas de PER sans MER! ». Ce qui, en traduction non littérale, signifie « Si vous voulez vous assurer que les objectifs d'apprentissage et les progressions du Plan d'études romand (PER) soient mis en œuvre, donnez-nous sans tarder de nouvelles collections de moyens d'enseignement romands (MER) qui soient adaptées aux objectifs d'apprentissage actuels ». Le constat n'a rien d'erroné et cette visée est tout à fait partagée par les autorités de la CIIP.

Un chantier largement ouvert

C'est une évidence que les instruments de travail les plus indispensables et courants soient adaptés à la finalité générale. Mais il est tout aussi évidemment impossible de concevoir les moyens d'enseignement et les instruments d'évaluation en même temps que les objectifs d'apprentissage, qui plus est dans un système fédéral où la recherche des consensus entre les parties est une condition constante et un lent processus. Il aura ainsi fallu, grosso modo, dix ans pour faire le plan d'études commun (de 1999 à 2009), puis dix ans pour élaborer et surtout financer les moyens d'enseignement disciplinaires adaptés à celui-ci (soit de 2009 à 2019). De la même manière, comme le démontrent maintes analyses, la mise en œuvre effective et généralisée d'un nouveau plan d'études à large empan, englobant dans le cas présent en trois cycles les onze années de la scolarité obligatoire, prend une quinzaine d'années.

Le PER a été adopté en septembre 2009, publié en 2010, introduit progressivement à partir de la rentrée 2011/2012 et touche désormais toutes les années depuis la rentrée 2013/2014. Entre temps, les structures scolaires ont également été harmonisées dans les cantons concernés (FR, NE, VD), si bien que l'espace romand de la formation est désormais HarmoS-compatible, en termes de structures comme de contenus d'enseignement (ou en voie de l'être définitivement avec l'introduction de l'anglais au primaire qui s'étendra jusqu'en 2016 selon

les cantons). L'arrivée des nouveaux moyens d'enseignement a commencé pour sa part à partir de 2007 et 2009 avec le choix de nouvelles collections de français, la refonte complète des moyens de mathématiques au 3^e cycle et l'élaboration de guides didactiques et de moyens d'enseignement en histoire, géographie et sciences de la nature aux 1^{er} et 2^e cycles. Mais tout ne peut être financé, réalisé ni encore moins introduit simultanément, car de nouveaux moyens d'enseignement appellent des préparatifs, des formations et des amortissements sur une certaine durée, variable d'un canton à l'autre. Les mathématiques constituent un cas exemplaire au degré secondaire: c'est aujourd'hui la seule discipline pour laquelle on peut garantir que le PER est appliqué dans tout l'espace romand, car la nouvelle collection des moyens Mathématiques 9-10-11 a été introduite simultanément dans tous les cantons en l'espace de trois ans, respecte intégralement le PER et donne entière satisfaction. Reste à faire de même avec les autres disciplines.

Les travaux sont en cours, 2014 marquant même un pic de croissance à ce sujet. Le lecteur s'en rendra compte en observant deux tableaux sur le site de la CIIP¹, l'un montrant la planification des chantiers de nouveaux moyens d'ici à 2018 et l'autre les moyens récents utilisés dans chaque canton (avec l'année d'introduction). Plusieurs autres documents explicatifs et une carte d'identité par collection y sont également consultables.

Le statut des MER

Face aux revendications pressantes des associations professionnelles et aux confusions possibles quant aux rôles attendus des moyens d'enseignement, la CIIP a discuté de manière approfondie et adopté une définition de ce qu'elle entend et attend, au sens de la Convention scolaire romande², en termes de moyens d'enseignement communs. Elle distingue trois statuts:

1. Un moyen d'enseignement romand officiel
 - Un moyen romand officiel³ est acquis auprès d'un éditeur ou réalisé en Suisse romande et est accepté conjointement par tous les

cantons romands en vue d'une introduction généralisée dans chacun d'eux au plus tard 3 ans après sa publication,

- il permet de respecter les objectifs et les progressions d'apprentissage du PER, sans pour autant les couvrir tous de manière exhaustive,
 - il peut être complété à l'échelle intercantonale, cantonale et locale (ressources électroniques validées, autres moyens d'enseignement imprimés ou numériques, ressources développées par l'enseignant ou des groupes d'enseignants, etc.),
 - il garantit que l'harmonisation voulue par la CSR soit réalisée dans tout l'espace romand de la formation, sans pour autant conduire à une uniformisation.
2. Un moyen d'enseignement romand transitoire
 - Dans le cas où l'urgence de fournir un nouveau moyen d'enseignement prime sur la couverture suffisamment fidèle et complète des objectifs du PER, le choix de la CIIP peut porter sur un ou plusieurs moyens d'enseignement en tant que moyen romand transitoire pour une période d'au moins quatre ans.
 - Contrairement au choix d'un moyen romand officiel, chaque canton reste libre d'acquérir et d'introduire un moyen romand transitoire, au plus tard jusqu'à l'introduction d'un moyen officiel romand acquis ou réalisé entre temps.
 3. Un moyen d'enseignement recommandé
 - La commission d'évaluation des ressources peut proposer à la conférence des chefs de service la recommandation de certains moyens sur la base d'une analyse, sur demande, de réalisations cantonales ou privées.
 - Un moyen recommandé peut s'ajouter aux instruments complémentaires de l'enseignant. Il n'est pas forcément prévu d'en équiper les élèves ni d'en généraliser l'usage.

Chaque canton reste libre de gérer la transition avec ses propres moyens, anciens ou adaptés, voire avec ceux de son voisin. Mais au moment d'ouvrir un chantier de nouveaux moyens, l'Assemblée plénière de la CIIP déterminera à l'unanimité si ceux-ci seront des moyens officiels (MER) ou non. Ceci est un important facteur d'harmonisation et d'économie d'échelle, alors que jusqu'en 2010 chaque canton restait intégralement libre de ses choix de manuels. C'est également un facteur important de clarté et d'efficacité pour la formation et la mobilité des enseignants.

Itinéraires du Plan d'études romand

Olivier Maradan

Secrétaire général de la CIIP

L'accès aux MER et à leurs compléments

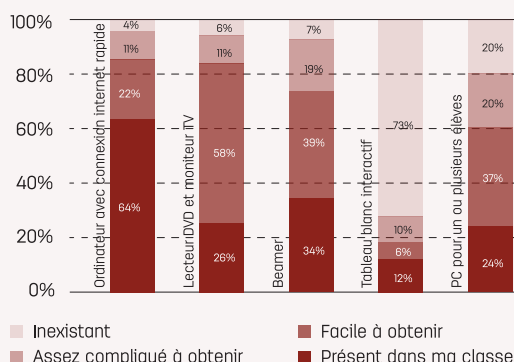
Les intentions de la CIIP sont claires et unanimes: les Départements cantonaux demeurent acquis à la nécessité d'équiper les élèves de l'école obligatoire de « manuels » de qualité, imprimés et adaptés aux objectifs, aux besoins et au contexte de la Suisse romande. Le moyen d'enseignement « classique » est considéré à la fois comme un fil rouge, une aide importante pour le suivi des apprentissages et un vecteur entre la classe et les parents. Mais tout moyen éveille également le besoin de compléments que les professionnels de l'enseignement savent sélectionner et trouver en fonction de la situation présente. Aucun moyen n'est donc exhaustif et ne se suffit à lui-même.

Ces compléments se trouvent de plus en plus sur Internet et de nouveaux développements ne cessent d'apporter nouveautés et assistance aux enseignants comme parfois aux élèves. L'équipement technologique des enseignants et des salles de classe ouvre de nouvelles perspectives, dont la CIIP tout comme l'édition scolaire en général tentent également de profiter.

Fin 2012, un sondage conduit conjointement par la CIIP et la RTS auprès des enseignants romands, tous degrés et filières confondus (scolarité obligatoire et secondaire II), montrait que certains équipements deviennent pratiquement des standards, alors que d'autres comme le tableau blanc interactif (TBI) ou les tablettes (hélas non incluses aux questions du sondage) sont encore souvent au stade des prémisses ou des essais pilotes.

Équipement technique dans les classes

De quel équipement disposez-vous pour consulter et utiliser des ressources multimédias dans votre école?



Il n'est plus de moyen d'enseignement qui ne prenne désormais en compte les supports numériques, tout en restant fidèle au manuel imprimé comme ancrage effectif. Dans ce contexte, la CIIP a considérablement développé en 2013 les possibilités d'accès aux MER, aux côtés des nombreux portails pédagogiques dont les plus fréquentés sont certainement le serveur cantonal et la Bibliothèque scolaire numérique du Serveur suisse de l'éducation⁴. Les offres privées ne sont pas en reste. Sur les uns comme sur les autres, les moyens réellement interactifs côtoient encore les bibliothèques de PDF, les bases documentaires et les exercices.

La plateforme électronique du Plan d'études romand⁵ (PPER) donne depuis la rentrée 2013/2014 un accès direct, réservé au moyen d'un identifiant aux enseignants en exercice et en formation, ainsi qu'à leurs formateurs, à la plupart des moyens d'enseignement officiels romands, au minimum dans leur version PDF-Web (pour les MER acquis chez des éditeurs privés), ou dans un découpage par chapitres ou séquences (pour les propres productions de la CIIP).

l'utilisateur y entre par les objectifs du PER ou par les chapitres du MER, les uns et les autres étant appelés à être interreliés à l'avenir.

Progressivement, dans les mois à venir, des « boutons » apparaîtront au fil des objectifs et progressions du PER, afin de renvoyer le cas échéant et dans l'ordre de priorité aux ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (RéEA) suivantes:

- moyens d'enseignement officiels (MER),
- sites internet faisant partie intégrante des MER,
- ressources complémentaires mises à disposition par des tiers (services cantonaux de l'enseignement, centres MITIC, offices fédéraux, fondations, ONG, etc.) et validées collectivement sous l'angle de la qualité et de leur PER-compatibilité,
- émissions illustratives ou explicatives, sélectionnées en particulier dans les productions de la RTS et de TV5 Monde, ainsi qu'au-delà.

Les deux derniers types de RéEA évoqués donneront toujours accès, en premier lieu, à une notice descriptive de la séquence, de l'activité ou de la vidéo (métadonnées), puis au



Les développements actuels et futurs visent avant tout à étoffer ces ressources par l'ajout de liens avec des ressources complémentaires répondant aux objectifs du PER et ayant fait l'objet d'une validation dans le cadre d'une procédure intercantonale. La PPER n'a pas pour finalité de remplacer la (future) vaste Bibliothèque scolaire numérique d'educa.ch⁶ (BSN), mais de fournir une valeur ajoutée et un accès simplifié aux MER et aux ressources, que

lien permettant d'accéder à la ressource depuis son poste de travail.

Perspectives et hypothèses de travail

Sans aucun doute nous trouvons-nous dans une situation encore transitoire, précédant la création d'un espace numérique de travail dans lequel l'enseignant sera largement pourvu et pourra sélectionner, retravailler et concevoir son matériel. Il vaudra mieux, surtout pour les généralistes, éviter les superpositions

Olivier Maradan

Secrétaire général de la CIIP

d'environnements et trouver de nouveaux standards stables et ergonomiques. Mais, au niveau romand, le PER doit et va rester la référence, il est d'ailleurs qualifié d'évolutif dans la Convention scolaire romande. Le travail des organes permanents et des collaborateurs de la CIIP consiste à l'explicitier, l'entretenir, l'instrumenter et à contribuer à sa mise en œuvre en classe. Car le slogan vaut tout autant dans l'autre sens: il n'y a pas de MER sans PER,... il n'y a pas de navigation sûre sans cap ni boussole! ♦

Bibliographie sélective

¹ MER: <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=1278>

² CSR: <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=726>

³ Il peut s'agir de supports imprimés et/ou numériques. En lieu et place d'un moyen ou d'une collection unique, accepté par tous, il peut s'agir, avec les mêmes caractéristiques et intentions, du choix fait par chaque canton parmi les deux ou au plus trois collections officiellement retenues par la CIIP, conformément à la CSR.

⁴ <http://enseignement.educa.ch/fr/serveurs-de-leducation-suisse-0> et <http://enseignement.educa.ch/fr/portails-pays-francophones>

⁵ <http://www.plandetudes.ch/>

⁶ <http://biblio.educa.ch/fr>

Pour plus des explications sur les modalités de réalisation et d'évaluation des MER: Bulletin CIIP n° 1 d'octobre 2013 (<http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=1360>)
